

*Access to Information Act*, Chapter A-1, and the *Privacy Act*, Chapter P-21, R.S.C., 1985.—Sessional Paper No. 342-757.

Reports of the National Library of Canada required by the *Access to Information Act* and the *Privacy Act* for the period ended March 31, 1990, pursuant to subsections 72(2) of the *Access to Information Act*, Chapter A-1, and the *Privacy Act*, Chapter P-21, R.S.C., 1985.—Sessional Paper No. 342-758.

Reports of the Canada Council required by the *Access to Information Act* and the *Privacy Act* for the period ended March 31, 1990, pursuant to subsections 72(2) of the *Access to Information Act*, Chapter A-1, and the *Privacy Act*, Chapter P-21, R.S.C., 1985.—Sessional Paper No. 342-759.

Reports of the National Museum of Science and Technology required by the *Access to Information Act* and the *Privacy Act* for the period ended March 31, 1990, pursuant to subsections 72(2) of the *Access to Information Act*, Chapter A-1, and the *Privacy Act*, Chapter P-21, R.S.C., 1985.—Sessional Paper No. 342-760.

Reports of Defence Construction (1951) Limited required by the *Access to Information Act* and the *Privacy Act* for the period ended March 31, 1990, pursuant to subsections 72(2) of the *Access to Information Act*, Chapter A-1, and the *Privacy Act*, Chapter P-21, R.S.C., 1985.—Sessional Paper No. 342-761.

Report of the Department of National Defence required by the *Access to Information Act* for the period ended March 31, 1990, pursuant to subsection 72(2) of the Act, Chapter A-1, R.S.C., 1985.—Sessional Paper No. 342-762.

Report of the Department of National Defence required by the *Privacy Act* for the period ended March 31, 1990, pursuant to subsection 72(2) of the Act, Chapter P-21, R.S.C., 1985.—Sessional Paper No. 342-763.

Report of the Livestock Feed Board of Canada for the crop year ended July 31, 1989, including its accounts and financial statements certified by the Auditor General, for the fiscal year ended March 31, 1990, pursuant to subsection 150(1) of the *Financial Administration Act*, Chapter F-11, R.S.C., 1985.—Sessional Paper No. 342-764.

*protection des renseignements personnels*, pour la période terminée le 31 mars 1990, conformément au paragraphe 72(2) de la *Loi sur l'accès à l'information*, chapitre A-1, et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, chapitre P-21, Lois révisées du Canada, 1985.—Document parlementaire n° 342-757.

Rapports de la Bibliothèque nationale du Canada établis aux termes de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, pour la période terminée le 31 mars 1990, conformément au paragraphe 72(2) de la *Loi sur l'accès à l'information*, chapitre A-1, et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, chapitre P-21, Lois révisées du Canada, 1985.—Document parlementaire n° 342-758.

Rapports du Conseil des Arts du Canada établis aux termes de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, pour la période terminée le 31 mars 1990, conformément au paragraphe 72(2) de la *Loi sur l'accès à l'information*, chapitre A-1, et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, chapitre P-21, Lois révisées du Canada, 1985.—Document parlementaire n° 342-759.

Rapports du Musée national des sciences et de la technologie établis aux termes de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, pour la période terminée le 31 mars 1990, conformément au paragraphe 72(2) de la *Loi sur l'accès à l'information*, chapitre A-1, et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, chapitre P-21, Lois révisées du Canada, 1985.—Document parlementaire n° 342-760.

Rapports de Construction de Défense (1951) Limitée établis aux termes de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, pour la période terminée le 31 mars 1990, conformément au paragraphe 72(2) de la *Loi sur l'accès à l'information*, chapitre A-1, et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, chapitre P-21, Lois révisées du Canada, 1985.—Document parlementaire n° 342-761.

Rapport du ministère de la Défense nationale établi aux termes de la *Loi sur l'accès à l'information*, pour la période terminée le 31 mars 1990, conformément au paragraphe 72(2) de la *Loi sur l'accès à l'information*, chapitre A-1, Lois révisées du Canada, 1985.—Document parlementaire n° 342-762.

Rapport du ministère de la Défense nationale établi aux termes de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, pour la période terminée le 31 mars 1990, conformément au paragraphe 72(2) de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, chapitre P-21, Lois révisées du Canada, 1985.—Document parlementaire n° 342-763.

Rapport de l'Office des provendes du Canada pour la campagne agricole terminée le 31 juillet 1989, y compris les comptes et états financiers certifiés par le Vérificateur général, pour l'exercice terminé le 31 mars 1990, conformément au paragraphe 150(1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*,